



RDv signature , délai paiement?

Par **Miadeline**, le **08/03/2017** à **20:16**

Bonjour

Suite au décès de mon grand père il y a 5 ans, une donation partage anticipée à été faite par la même occasion pour le jour où ma grand mère partirait à son tour.

Jour de la signature pour mon grand père, un chèque nous a été remis pour répartition des biens immo et terres.

Restait donc à ma grand mère biensur la jouissance de ces biens et leurs comptes bancaires.

Fin d'année 2016, ma grand mère est décédée à son tour, à priori la succession devrait être rapide car il ne reste plus qu' à partager le solde des comptes bancaires.

Nous voici convoqué semaine prochaine pour signature de la succession, ma question est de savoir si le règlement sera immédiat comme pour mon grand père?

Sachant qu'on devrait recevoir le projet quelques jours avant la signature d'après le notaire, sur lequel figurera la répartition de chacun.

Merci

Par **Visiteur**, le **09/03/2017** à **08:48**

brièvement.... c'est le cas de le dire !!